Fonds social	
	- Rentrée -
	Date de mise en ligne : jeudi 8 juillet 2021

Fonds social

Le fonds social collégien et le fonds social cantine ont pour objectif d'aider les familles à faire face aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Ces aides exceptionnelles peuvent prendre la forme d'une aide financière directe ou de prestations en nature (frais de demi-pension ou d'internat, fournitures diverses, etc.)

Tout élève, boursier ou non boursier, peut bénéficier du fonds social.

Vous trouverez ci-dessous une lettre d'information aux familles concernant ces aides et un formulaire de demande d'aide individuelle.